PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

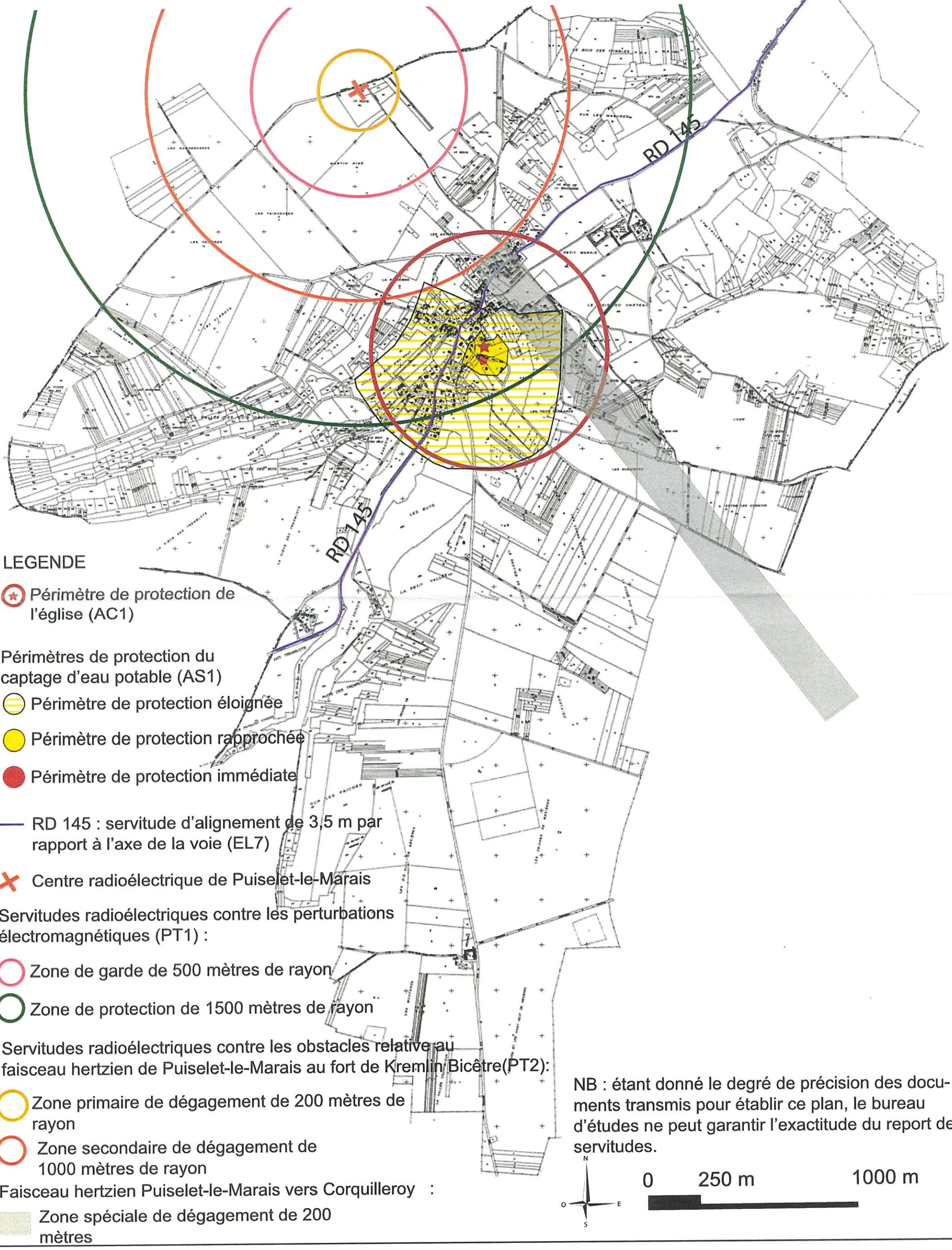

LEGENDE

Périmètre de protection de l'église (AC1)

Périmètres de protection du captage d'eau potable (AS1)

Périmètre de protection éloignée

Périmètre de protection rapprochée

Périmètre de protection immédiate

RD 145 : servitude d'alignement de 3,5 m par rapport à l'axe de la voie (EL7)

Centre radioélectrique de Puiselet-le-Marais

Servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (PT1) :

Zone de garde de 500 mètres de rayon

Zone de protection de 1500 mètres de rayon

Servitudes radioélectriques contre les obstacles relative au faisceau hertzien de Puiselet-le-Marais au fort de Kremlin Bicêtre(PT2):

Zone primaire de dégagement de 200 mètres de rayon

Zone secondaire de dégagement de 1000 mètres de rayon

Faisceau hertzien Puiselet-le-Marais vers Corquilleroy :

Zone spéciale de dégagement de 200 mètres

NB : étant donné le degré de précision des documents transmis pour établir ce plan, le bureau d'études ne peut garantir l'exactitude du report des servitudes.

N
O
E
S

0 250 m 1000 m